

Dossier d'inscription

Saison 2023-2024

Cours de Kendo

- *Lundi (adultes) 20h00-22h00*
 - *Jeudi (enfants, 8-12 ans) 18h30-19h30*
 - *Jeudi (adultes) 20h00-22h00*
-
- ❖ Reprise des cours de kendo le **jeudi 14 septembre 2023**
 - ❖ 4 cours d'essais possibles **toute l'année.**
 - ❖ Prêt de tout le matériel par le club (armes et armure) juste une tenue de sport (avec les pieds libres) pour débiter.
 - ❖ Se présenter 15 minutes avant le début du cours.



Inscription

Pièces à fournir :

- 1 Dossier d'inscription complet (format électronique ou papier)
- 2 Photo d'identité (pour le passeport sportif)
- 3 Règlement intérieur paraphé sur chaque page et signé en fin de document.
- 4 Pour les mineurs, l'autorisation parentale annuelle complétée et signée.
- 5 Copie du certificat médical (si possible au format électronique).

Le pratiquant ne serait plus accepté après les séances d'essai si celui-ci n'a pas finalisé son inscription

Réinscription

Pièces à fournir :

- 1 Dossier d'inscription rempli en cas de modifications, sinon notez « Pas de changements » sur le dossier.
- 2 Photo d'identité (si besoin : changement de passeport sportif par exemple)
- 3 L'acceptation du règlement intérieur est reconduite automatiquement.
- 4 Pour les mineurs, l'autorisation parentale annuelle complétée et signée.
- 5 Une copie du certificat médical délivré par le médecin **ou** une copie du passeport sportif avec le tampon du médecin **ou** les attestations + questionnaire QS Sport remplis (disponibles ici [Inscription](#)).

Règlement :

- Virement bancaire (voir fiche tarifs pour les coordonnées)
- Ou chèque à l'ordre du « NITEN »

Dossier d'inscription

- A envoyer par email à contact@niten-dojo.fr
- Ou à remettre en mains propres aux responsables.

Le dossier doit être complet (dossier + règlement) avant la fin des cours d'essais.



INFORMATIONS

Nom : _____
Prénom(s) : _____
Date de naissance : _____ Lieu : _____

ADRESSE

Rue : _____
Ville : _____ Code postal : _____

CONTACT (Responsable légal pour les mineurs)

Téléphone : _____
Portable : _____
Email :¹ _____

¹ L'adresse email ne sera utilisée que dans le cas de la diffusion des informations du club **et de la prise de licence**

Accès

Gymnase du Bicheret

2 Chemin du Bicheret,
77700 Chessy
Station RER A Val D'Europe (puis 20 minutes à pied ou bus)
Sortie Val D'Europe autoroute A4

Site internet : <http://www.niten-dojo.fr/>

Adresse mail de contact : contact@niten-dojo.fr

Groupe publique Facebook : <https://www.facebook.com/groups/nitenDojo/>



Tarifs

Saison 2023-2024

Nouvelle adhésion :

Enfants : 130 €

Adultes : 220 €

Renouvellement d'adhésion :

Enfants : 115 €

Adultes* : 200 €

** Pour les renouvellements des licenciés déjà détenteurs d'un passeport, le tarif est porté à 190 €.*

Réduction famille (à partir de la deuxième inscription) :

Enfants : - 20 €

Adultes : - 20 €

L'inscription comprend :

- La licence FFJDA / CNK (tarif 2023-2024 : 41€).
- La cotisation au club.
- Le passeport sportif pour les licences adultes.

Une facture (pour les CE par exemple) pourra être fournie sur demande.

Le règlement peut s'effectuer soit :

- **Par virement bancaire (indiquez « COTIS + votre nom » dans le libellé du virement),**
Titulaire du compte : NITEN
IBAN : FR2320041010125240585D03310 BIC :
PSSTFRPPSCE
(RIB complet sur demande)
- **Par chèque, à l'ordre du NITEN**



Règlement intérieur

Saison 2023-2024

Horaires

Le pratiquant s'engage à respecter les horaires d'entraînement, le pratiquant doit être habillé et équipé à l'heure du début du cours. En cas de matériel à emprunter, le pratiquant doit se présenter plus tôt. Les retards sont tolérés si ces derniers sont justifiés et si l'enseignant est prévenu.

Durant le MOKUSO et le salut, toute entrée ou sortie du dôjô est suspendue. L'autorisation du professeur est requise pour toute entrée ou sortie du dôjô durant l'entraînement (cours, ji-geikô).

La pratique du Kendô commence dès l'entrée dans le dôjô. Une attitude correcte sera donc appropriée. Tout arrêt de la pratique en cours de séance requiert l'autorisation du professeur, **sauf en cas d'urgence**.

Pour la saison 2023-2024, les cours se déroulent :

- Le lundi (adultes tous niveaux) de 20h00 à 22h00
- Le jeudi (enfants) de 18h30 à 19h30
- Le jeudi (adultes tous niveaux) de 20h00 à 22h00

Les cours sont assurés au

Gymnase du Bicheret (Salle B – parquet)
2 Chemin du Bicheret,
77700 Chessy

Hygiène

Quelques règles d'hygiène à respecter :

1. Le Kendô se pratique pieds nus sur le plancher du dôjô. Les pieds doivent être propres, les ongles coupés courts.
2. Montres, bracelets et bijoux doivent être enlevés dès l'entrée dans le dôjô.
3. Le pratiquant doit veiller à la propreté de sa tenue et de son armure (bogu) et laver régulièrement son keikôgi, son hakama, son tenugui.
4. Le port des chaussures est strictement interdit dans les salles d'entraînement (plancher, tatamis) et ce à toute personne pratiquante ou non pratiquante.
5. Les pratiquants participeront au nettoyage du dôjô avant et après les entraînements. Traditionnellement, les plus jeunes pratiquants (en grade et âge) assument cette responsabilité.



Matériel

Le pratiquant doit maintenir son matériel en bon état, qu'il soit personnel ou prêté par le club.

Pour des raisons de sécurité, une vigilance **particulière sera portée aux armes** (shinai, bokken). Après chaque entraînement et avant de quitter le dōjō, le matériel emprunté sera restitué après vérification. Le matériel abîmé et pouvant présenter un danger pour la sécurité sera signalé et remis aux responsables.

Il est interdit d'emporter le matériel du club sans autorisation. Dans le cadre d'un stage ou d'une compétition, l'emprunt de matériel sera possible avec l'autorisation et sous le contrôle des responsables, qui noteront le nom de l'emprunteur, le descriptif du matériel, les dates de sortie et de rentrée. Le matériel devra être rendu en bon état et fera l'objet d'un contrôle au moment de la restitution.

Passeport sportif et certificat médical

Tout pratiquant doit être détenteur d'un passeport sportif (avant son passage de 1^{er} dan). Sa présentation est obligatoire pour les passages de grade et les compétitions. Le passeport sportif contient les timbres de licences et répertorie entre autres les examens réussis au passage de grade.

Ce passeport inclut des emplacements nécessaires pour les certificats médicaux. **Un certificat médical annuel est obligatoire pour la pratique du Kendō.** Il devra stipuler l'aptitude à la pratique des arts martiaux concernés et à la participation aux compétitions (si besoin).

Pour les pratiquants de Kendo de la catégorie « juniors » et les pratiquantes de la catégorie « espoirs » âgés de plus de 18 ans durant la saison en cours, il devra en outre mentionner l'autorisation de pratiquer la compétition avec sur-classement.

Vie du club

Comité Directeur

Le comité directeur est constitué de :

- Julien GOULLON (Président)
- Erwan DESRUELS (Trésorier)
- Mickaël RENAUD (Secrétaire)
- Nathalie CHIN (Secrétaire)
- Julien GOULLON (Directeur technique)
- Coralie TEXIER (Enseignante)
- Adrien DREVET (Enseignant)



Encadrement

L'enseignement est assuré par :

- Julien GOULLON (Enseignant principal – 6^{ème} dan de Kendo, ancien membre des équipes de France)
- Adrien DEVRET (Cours adultes – 4^{ème} dan de Kendo)
- Julien HAESINGER (Cours adultes – 3^{ème} dan de Kendo)
- Coralie TEXIER (Cours enfants & adultes – 5^{ème} dan de Kendo, ancienne titulaire de l'équipe de France)

Le comité directeur est responsable de la bonne marche de l'association et est entièrement bénévole. Il est composé de licenciés du Niten de plus de 16 ans (les jeunes de 16 à 18 ans peuvent être élus aux instances dirigeantes de l'association mais ne peuvent exercer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire).

Le comité directeur se réunit régulièrement durant la saison, dont au moins une fois en Assemblée Générale.

La modification du Comité Directeur se fait lors d'une Assemblée Générale.

Tous les enseignants sont diplômés du CFEB (Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole) ou équivalent et ont une longue expérience de l'enseignement (plus de 10 ans).

Inscriptions

Les cours du lundi (20h-22h) sont réservés aux adultes.

Le cours du jeudi de 18h30 à 19h30 est réservé aux enfants de 8 à 12 ans.

Le cours du jeudi de 20h00 à 22h est réservé aux adultes.

Aucun pratiquant ne pourra s'entraîner (une fois passer les cours d'essai) sans avoir au préalable remis au Comité Directeur du club un certificat médical d'aptitude à la pratique ainsi que les documents requis pour l'inscription au club. Il doit aussi s'être acquitté de la licence/assurance souscrite auprès de la FFJDA. En cas de refus de l'assurance fédérale, il doit fournir une attestation d'assurance.

Concernant le cours enfants, les encadrants se réservent le droit de refuser ou d'annuler une inscription en cours d'année en cas de comportement non adapté ou dangereux pour le groupe. Un enfant qui n'écoute pas les consignes ou ne prend pas garde à la sécurité du groupe pourra être refusé au cours. En cas d'annulation de l'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.



Pratiquants mineurs

L'acheminement des mineurs (y compris par un tiers) aux lieux d'entraînement (cours et stages), de compétition ou de toutes manifestations ou réunions de promotion, extra-sportives ou autres, auxquelles le club participe, est de la responsabilité directe et exclusive des parents, à l'aller comme au retour.

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant ou de l'encadrant avant de laisser leur enfant sur les lieux d'entraînement, de compétition, de manifestation, de réunion auxquelles le club participe. Les parents doivent être à l'heure pour les reprendre en fin d'activité.

Durant la pratique à l'intérieur du club et lors des stages et des compétitions à l'extérieur, les pratiquants mineurs sont pris en charge par le club. Dans le cadre de la prise en charge des pratiquants mineurs par le club, ils seront soumis à l'autorité des professeurs présents ou des personnes adultes (membres du club, parents, bénévoles) ayant reçu délégation pour exercer cette autorité.

Sanctions

Le non-respect de ce règlement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club après l'audition des parties concernées par le Comité Directeur.

Une décision d'exclusion prise par le comité sera communiquée par lettre recommandée. La décision est exécutoire à la date du prononcé. Un recours peut être adressé dans les 30 jours à l'Assemblée Générale qui examinera le cas lors de la prochaine séance.

En cas d'expulsion aucun remboursement de la cotisation ne pourra être demandé.

Communication

Toute la communication du club (cours annulés, événements, entraînements particuliers...) se fait essentiellement de manière électronique, pour cela nous avons mis en place plusieurs moyens :

- **Liste de diffusion (niten-dojo@googlegroups.com)** : une liste de diffusion existe et permet de diffuser toutes les informations liées au club. Pour l'inscription à cette liste, se renseigner auprès des encadrants.
- **Groupe WhatsApp**
- **Groupe Facebook (<https://www.facebook.com/groups/nitenDojo/>)** : il existe également un groupe *Facebook* qui diffuse les informations utiles.
- **Site internet** : toutes les informations du club se trouvent également sur le site web : <http://www.niten-dojo.fr/>

Dans ce cadre il est très **fortement conseillé de fournir un email lors de l'inscription**, dans le cas contraire le comité directeur du club ne pourra pas diffuser les informations.

Pour les Assemblées Générales (AG) les licenciés seront convoqués au moins 15 jours avant la date de l'AG par courrier électronique (si renseigné).



Passage de grades nationaux

Les membres du Niten présentant un grade supérieur (ou égal) au 1^{er} dan pourront voir leurs frais d'inscription au passage de grade remboursés pour moitié par le Dojo en cas de réussite.

La liste des règles énumérées ci-dessus n'est pas exhaustive. Les autres règles et usages non écrits, relatifs à la pratique et à la vie du dôjô sont transmis par les professeurs et les plus anciens pratiquants. Toutefois chacun doit quel que soit son niveau :

- S'efforcer d'être un modèle pour le pratiquant moins avancé que lui dans la pratique et prodiguer tous les conseils nécessaires à ses progrès dans « la voie du sabre »,
- Représenter le club à l'extérieur (compétitions, stages, démonstrations) par une attitude irréprochable aussi bien dans son comportement que dans sa tenue.

Je soussigné(e)

Responsable légal de

Adhérent(e) du **NITEN**, déclare avoir lu et accepter sans réserve les principes édictés ci-dessus : *règlement intérieur du Niten dôjô*.

Le.....à.....

Signature de l'adhérent

**Signature du représentant légal
de l'adhérent mineur**



Autorisation parentale

Saison 2023-2024

Je soussigné(e) _____ (nom et prénom du représentant légal)
autorise mon fils ou ma fille _____ (nom et prénom de l'enfant)

à pratiquer le **KENDO** au sein du club **Niten** lors de la saison 2022-2023.

Autorise le responsable de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avèrerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

(En cas de refus rayer la mention)

A défaut, il ou elle sera pris(e) en charge par les services d'urgence.

Reconnait avoir été informé(e) que la prise en charge de mon enfant par « l'encadrement » ne se fera et qu'à partir du lieu d'entraînement (Dojo) et jusqu'au départ de ce dernier du lieu de pratique.

Je m'engage à vérifier qu'il y a bien un enseignant présent pour le début des cours.

Certifie avoir produit le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du kendo (en compétition si besoin) datant de moins d'un an.

EN CAS D'URGENCE

Personnes à prévenir :

Nom : _____ Qualité : _____

Tel. domicile / professionnel / mobile : _____

Nom : _____ Qualité : _____

Tel. domicile / professionnel / mobile : _____

RENSEIGNEMENTS UTILES

Allergies connues : _____

Groupe sanguin : _____

Autres : _____

Fait à _____ , le _____

Signature

